



#DÉCLARATION LIMINAIRE

FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSA MINISTÉRIEL

07 JUILLET 2026

Monsieur le Président,

La **CGT Finances** souhaite ouvrir cette séance en réaffirmant son inquiétude face à la dégradation continue des conditions de travail dans l'ensemble des structures du ministère. Les réorganisations successives, les suppressions de postes et la montée en charge des dispositifs numériques imposés (IA) sans concertation et sans sollicitation des acteur·trice·s de prévention — et notamment des ergonomes — ont des conséquences directes sur la santé et la sécurité des agent·e·s.

Mais, il serait illusoire de croire que cette instance porte une politique de santé au travail à la hauteur des besoins et du vécu des agent·e·s de ce ministère.

En l'absence de budget à la hauteur des enjeux et de pouvoir de contrainte, les administrations de Bercy appliquent quoi qu'il en coûte en dégâts sociaux et humains, des politiques gouvernementales qui mettent sous tension permanente les organisations et les personnels.

Il n'y a plus de good cop ou de bad cop à Bercy, mais y préside la doxa défiltrée du libéralisme autoritaire qui conduit à un dialogue social descendant, pour information qui tente de justifier la désorganisation globale, les suppressions d'emplois, l'intensification du travail, l'autoritarisme de gestion RH (augmentation des disciplines, non application ou interprétations abusives des textes relatifs au maintien dans l'emploi ,au reclassement, au handicap, à la reconnaissance des accidents du travail et maladies professionnelles etc), les dysfonctionnements organisationnels comme des progiciels structurants, les accidents industriels, les restructurations/réorganisations perpétuelles (cf : le NRP2 à la et la densification des surfaces) et leurs lots de dégradations des conditions de travail et de la santé physique et psychique des personnels (dont l'expression extrême est la vague de suicide à la DGFIP) que nous demandons de stopper.

Dans ce contexte, la formation spécialisée ministérielle est devenue, de fait, un espace de constat des dégâts, où les guides, les fiches réflexes, les préconisations multiples sont les placebos destinés à nous faire croire à une amélioration possible.

Formidable banque de données malgré tout difficilement accessible qui essaye de proposer des actions de prévention ou des bonnes pratiques qui pourtant devraient déjà être mises en œuvre depuis longtemps, si l'administration avait voulu éviter bien des désastres aux agent·e·s.

Toute cette fumée qui tentent d'invisibiliser les responsabilités, les causes structurelles et organisationnelles à l'origine de la souffrance au travail et de la casse des missions de service public.

Quand aux outils DUERP et PAPRIACT mis en œuvre parce que légalement obligatoires, vous avez réussi à les dévoyer pour en faire un simple exercice administratif de collecte où les risques sont minorés et parfois non recensés. Mais pour quelle analyse pour quelles mesures ? Seulement des réponses génériques et à disposition par métier qui ne tiennent pas compte de la réalité et de l'environnement du travail des personnels. Comment pourraient-elles être efficaces?

Que dire quand on constate qu certains DUERP ne sont pas signés par les chef·fe·s d'établissement et que les avis sur les PAPRIACT ne remontent pas nationalement des administrations déconcentrées.

Pire on les substitue par des plans santé travail successifs qui ne se réalisent pas faute de temps de budget et de volonté, au détriment de la santé sécurité au travail des personnels.

Vous comprendrez notre colère et notre désarroi face à la désorganisation et l'impréparation tant gouvernementale qu'administrative face à la vague de canicule extrême que nous venons de subir et que nous subiront peut être prochainement.

Combien de malaise de décès de collègues et d'usager·ère·s aurions-nous pu éviter si les mesures déjà existantes avaient été appliquées et cadrées à l'avance?

Pourtant le Décret 2025-482 de mai 2025 identifie les mesures exceptionnelles à prendre en cas de canicule extrême, mais tout le monde à attendu les ordres du dessus qui ne venaient pas.

A-t-on recensé tous ces événements et combien y a t'il eu de reconnaissance en accident du travail ?

Y aura t'il une enquête ou à minima un point canicule dans chaque FSL pour évoquer site par site, service par service, unité de travail par unité de travail, les besoins et mesures à prendre pour le prochain épisode de canicule ou comme à la DGFIP, il faudra attendre 2027, la mise en place du NRP2 et de la densification des surfaces pour évoquer le point bâtimentaire.

La **CGT Finances** exige que le ministère prenne la mesure de cette situation en adoptant un plan d'action et de prévention spécifique incluant en préalable site par site des diagnostics climatique, de vulnérabilité et bâtimentaire, le recensement de personnes en situation de fragilité par la médecine de prévention, des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits des agent·e·s en matière de santé au travail; l'aménagement des plages horaires fixes clairement identifiées par l'ensemble des personnels et discutées avec les représentants des personnels, un renforcement immédiat des services de médecine de prévention, souvent en sous-effectifs criants, afin que ceux-ci puissent davantage agir sur le terrain par des visites des services; enfin toutes les mesures légales et de bon sens qui pourront agir durablement sur les crises avenir.